

progrès techniques, il est possible de recourir à ce qu'on appelle parfois l'économie de l'automatisation, ou à l'économie de la spécialisation. Voilà ce que devront faire les petites entreprises en particulier si elles veulent soutenir la concurrence de façon efficace et économique et employer des Canadiens tant pour l'exploitation des richesses naturelles que pour les industries secondaires. Il faudra donc examiner très minutieusement une mesure législative de ce genre et y apporter peut-être des modifications de structure.

De plus, toutes les autres lois complémentaires, les lois sur les crédits à l'exportation et notre politique fiscale relatives à ce genre de concurrence économique devront être étudiées de près. Je me crois en droit de dire au gouvernement que des mesures de ce genre jouiront de l'appui sans réserve des députés de ce côté de la Chambre. Si nous voulons faire une concurrence efficace en dépit des conditions que déjà nous entrevoyons, il faudra revoir ces lois de façon plus poussée.

Pour conclure, je ferai une observation de plus, glanée dans un journal d'aujourd'hui. On peut lire dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui la manchette «Les exportateurs aux prises avec les hausses de salaires et de prix». Il s'agit du discours prononcé hier à Montebello par M. McAvity, président de l'Association des exportateurs canadiens. Selon lui, le commerce d'exportation du Canada est mis en péril par la hausse des salaires et des prix. Il a signalé que nos industries et nos maisons d'affaires courent de grands risques. Voilà les signes avant-coureurs de ce qui nous attend.

Pour cette raison, même s'il est vrai que la loi instituant la Banque d'expansion industrielle visait à améliorer les marchés domestiques pour les petits producteurs, qui plus est, si on veut que nos exportateurs maintiennent leur position et permettent la disponibilité d'emplois qui deviendront indispensables à notre pays, dans des conditions qui pourraient, me semble-t-il, devenir assez pénibles vers l'an prochain, il faudra tirer profit de cette loi et de toute autre mesure analogue.

En guise de conclusion, j'exprime l'espoir que la loi sera modifiée en ce sens. J'espère que le gouvernement s'assurera, lors de la modification des rouages en vue de la mise en application de la loi, qu'on tentera de persuader nos industriels qu'il est essentiel pour eux de soutenir habilement la concurrence sur les

marchés mondiaux. Pour cette raison, eu égard aux propos du ministre, je voudrais appuyer avec réserve, dans ce bref discours, les objectifs qui sont apparemment posés, tout en conservant le droit de modifier notre opinion au moment de la deuxième lecture du bill.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):
Monsieur le président, je dois avouer au départ qu'il me vient toujours une certaine exaspération de pédant à voir le titre que porte cette institution, parce qu'il ne s'agit évidemment pas d'une banque, dans aucune acception de ce terme. Je le répète, ce n'est qu'une simple objection pédante que d'avoir appelé banque ce qui est essentiellement un fonds gouvernemental, ne différant en rien d'aucun autre fonds gouvernemental. Je n'ai aucune objection à soulever sur l'augmentation du capital et sur l'accroissement du pouvoir d'emprunt. Néanmoins, j'aimerais poser certaines questions relativement aux conséquences réelles de ce pouvoir d'emprunt. Vu que, comme le ministre nous l'a rappelé ce soir, la Banque du Canada achète les effets de la BEI, faut-il considérer cette transaction comme semblable à celle par laquelle la Banque du Canada achète les autres effets gouvernementaux, augmentant ainsi le total de l'argent en circulation, ou s'agit-il d'un genre différent de transaction, qui ne comporte pas cette conséquence? Il serait intéressant de le savoir.

• (8.20 p.m.)

Si, comme on y songe présentement, la Banque de développement industriel doit pouvoir prêter jusqu'à concurrence de 1,045 millions de dollars, il conviendrait de savoir s'il s'agira ou non, alors, d'une augmentation du montant des capitaux disponibles. Il serait bon de savoir s'il s'agit simplement de mettre en commun les épargnes des Canadiens pour ce genre d'investissement et d'expansion dans l'économie canadienne. Nous aurions peut-être avantage à apprendre ce qu'implique cette transaction.

En outre, j'aimerais savoir si le gouvernement a établi, pour la Banque de développement industriel, les domaines économiques où il veut qu'elle encourage l'expansion, ou si la banque se demandera simplement si un certain prêt sera sûr et sera remboursé dans le délai fixé. Cela me semble aussi très impor-